

Semaine du 7 au 13 octobre 2024

Conseil local des territoires pour la culture de Bourgogne Franche-Comté. Jean-Philippe Lefèvre, président de la FNCC et vice-président de l'agglomération du Grand Dole, a participé au Conseil local des territoires pour la culture (CLTC) de la région Bourgogne Franche-Comté le mardi 8 octobre. Il y a porté la parole de la FNCC sur les thématiques suivantes : les suites à donner à la consultation du Printemps de la ruralité devenu Plan Culture et ruralité, la nécessaire clarification sur les succès ou non du Pass Culture selon les collectivités et les interrogations sur l'annonce de conventions territoriales pour la création artistique par la ministre de la Culture à La Rochelle le 26 septembre dernier.

Bibliothèques : rencontre territoriale de la FNCC au Creusot. Ce jeudi 10 octobre, la seconde rencontre territoriale autour du Guide des bibliothèques s'est tenue au Creusot. Réunis à l'initiative de Jérémy Pinto, maire-adjoint de la Ville et membre du Conseil d'administration de la FNCC, près d'une quarantaine d'élus et de professionnels de la lecture publique ont pu échanger avec Sylviane Jourdheuil, conseillère livre et lecture de la Direction régionale des affaires culturelles et participer à des ateliers sur l'aménagement des bibliothèques ou encore sur le travail en réseau. La journée s'est terminée par un temps d'échange sur l'évolution des usages, et notamment l'intérêt des jeux tels que les escape game pour développer la fréquentation des bibliothèques, puis par une visite de l'exposition Manutentions.1 à L'arc-scène nationale.



Projet de loi de finances 2025 : 3.725 Md€ pour la mission Culture. Le budget 2025 de la mission Culture présenté dans le PLF 2025 est en légère hausse par rapport à la LFI 2024 (+ 0.4%). Les dotations sont réparties à hauteur de 1.201 Md€ pour le programme "Patrimoines", 1.041 Md€ pour le programme "Création", 807 M€ pour le programme "Transmission des savoirs et démocratisation de la culture" et 675 M€ pour le programme "Soutien aux politiques culturelles". Ainsi, les crédits des programmes "Patrimoines" et "Soutien aux politiques culturelles" sont en hausse, mais ceux du programme "Transmission des savoirs et démocratisation de la culture" en baisse (source : NewsTank). Sachant que la situation politique de l'Assemblée nationale fait que, pour la première fois, le projet peut être totalement bouleversé.

Alternatives vertes : une deuxième édition avec une dotation augmentée. Dans le cadre de France 2030, l'Etat a lancé l'appel à projets "Soutenir les Alternatives Vertes 2" et a confié sa mise en œuvre à la Banque des Territoires. Ce nouvel appel à projets s'inscrit dans la feuille de route du ministère de la Culture pour la transition écologique et voit sa dotation augmentée. « Après le succès du premier appel à projets […] lancé en 2021 et doté de 10 millions d'euros, le Gouvernement a souhaité à la fois accélérer la conversion écologique du secteur et fortement augmenter le niveau de soutien de l'Etat » qui atteint désormais 25 M€. La troisième et dernière session de l'appel à projets est ouverte jusqu'au 31 décembre 2024. Plus d'informations.

Côtes d'Armor : rencontres nationales de l'Education artistique et culturelle. Les 26 et 27 septembre 2024 se sont déroulées les rencontres nationales de l'EAC organisées par l'Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle du Conservatoire national des arts et métiers, en partenariat avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor. Accueillies au Domaine de la Roche-Jagu (photo ©La Roche-Jagu), la thématique de ces deux journées "40 ans de présence artistique à l'école : l'intervention des artistes, à la croisée du partenariat et de la coopération" interrogeait « l'intervention de l'éducation artistique et culturelle, en tant qu'élément opérationnel du partenariat Culture/Education ». Plus d'informations.



Nouvelle-Aquitaine: appel à projets pour le dispositif "Passeurs d'images". L'Agence livre, cinéma et audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine lance la première session de l'appel à projets 2025 pour le dispositif "Passeurs d'images". Ce dispositif, qui s'adresse prioritairement aux moins de 25 ans, vise à « rendre accessibles des pratiques liées au cinéma et à l'audiovisuel à des personnes qui en sont éloignées ». Les objectifs sont multiples: promotion de projets luttant contre les discriminations sociales et culturelles, développement de la sensibilité artistique et de l'esprit critique... La priorité sera donnée aux projets implantés dans les quartiers politiques des villes et dans les zones de revitalisation rurale. Le dépôt des dossiers est ouvert jusqu'au 8 décembre 2024. Plus d'informations.

Saint-Pierre-des-Corps: un campement d'artistes sur le parvis de la mairie. Le vendredi 11 octobre, les habitants de Saint-Pierre-des-Corps ont vu le parvis de la mairie investi par le Collectif Protocole et « leur CAMPEMENT, une expérience artistique unique, mêlant art visuel et performance de cirque » (photo ©St-Pierre-des-Corps). Une performance de 8h, complètement gratuite, transforme la place en un chapiteau à ciel ouvert pour permettre aux passants d'observer le spectacle et de « redécouvrir un lieu familier sous un nouveau jour, dans une expérience immersive où le temps semble suspendu ». Cet évènement fait suite à l'accueil du collectif au POLAU – Pôle Arts & Urbanisme dans le cadre d'une résidence d'artistes. Plus d'informations.



Les associations culturelles en France : des chiffres clés. Le Département des études, de la prospective et des statistiques a publié, le 3 octobre 2024, une étude sur les associations culturelles, réalisée par Jean Baude, à partir des chiffres de l'INSEE. L'auteur met par exemple en avant qu'en 2018 23% des associations françaises sont des associations culturelles et que 44% d'entre elles ont pour objet le spectacle vivant. L'étude montre également que « les ressources financières des associations culturelles sont bien plus limitées que dans l'ensemble du secteur associatif et se révèlent ainsi plus diversifiées ». Par ailleurs, les collectivités territoriales, au premier rang desquelles les communes et les intercommunalités, sont leurs principaux soutiens financiers.

L'appel de Villers-Cotterêts au Sommet de la Francophonie. Les Chefs d'Etat et de gouvernement des pays « ayant le français en partage » ont lancé, le 4 octobre 2024 lors du Sommet de la Francophonie, l'appel de Villers-Cotterêts pour un espace numérique « inclusif, respectueux de la démocratie et des droits de l'Homme, favorisant la diversité culturelle et linguistique ». Les signataires appellent « les plateformes numériques à amplifier leurs efforts et leurs engagements » en assumant plus avant leurs responsabilités en matière de modération des contenus, en contribuant à la diversité culturelle et linguistique et à la juste rémunération de la création, ou encore en favorisant l'inclusion numérique et la formation des usagers.



Ile-de-France : appel à candidatures pour une résidence en milieu rural.La Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France lance un appel à candidatures pour accueillir un artiste plasticien sur le thème "La naissance et le vivant" dans les locaux de l'Association La Source Garouste-Villarceaux pour une durée de six mois (janvier-juillet 2025). Cette initiative est entièrement tournée vers l'Education artistique et culturelle. « *Pour le Résident, il s'agit de s'engager dans une démarche éducative donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre ». Plus d'informations.*

Village-Neuf (68): un club de cinéma pour les enfants. Depuis 2010, la commune du Village-Neuf est partenaire du club de la Lanterne Magique, qui permet de faire découvrir le cinéma de manière originale aux enfants de 6 à 12 ans et de leur « apprendre à regarder et à comprendre les images ». Quelques jours avant chaque séance, tous les membres du club reçoivent un journal illustré qui leur présente le film, et le jour de la projection, un spectacle interactif précède la diffusion. Chaque année, le club propose 9 séances, pour un coût total de 20 euros pour un enfant puis de 15 euros pour chaque autre enfant du foyer. Ces séances leurs permettent d'aiguiser leur sens critique « sans leurs parents, mais entourés d'adultes responsables ». Plus d'informations.



Agenda

Jeudi 17 octobre 2024

Comité régional des professions du spectacle (Coreps) Ile-de-France

Mardi 22 octobre 2024

Réunion du Bureau de la FNCC

Jeudi 24 au dimanche 25 octobre 2024

Salon international du patrimoine culturel

FNCC 81 Rue de la Tour 42000 Saint-Etienne Tél : 04 77 41 78 71

Tél: 04 77 41 78 71 www.fncc.fr - contact@fncc.fr





Se désinscrire

© 2024 FNCC